

Pau, le 16 septembre 2024

Attractivité de l'Education Nationale les recettes néolibérales : faiblesse salariale et suppression de postes

Dans un contexte de crise extraordinaire et durable de recrutement, les technocrates conseiller-e-s des gouvernements néolibéraux successifs, obsédé-e-s par la compression des dépenses publiques viennent de lâcher un nouveau ballon-sonde, en annonçant la suppression de milliers de postes, qui serait rendue socialement acceptable selon elles/eux, du fait de la décline démographique.

Modifier certains seuils, supprimer des dispositifs d'effectifs réduits, fermer 2000 établissements... sont des mesures que préconise un rapport intitulé « Revue de dépenses : dispositifs en faveur de la jeunesse » daté du mois d'avril de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) et de l'inspection des finances a été rendu public (<https://cafepedagogique.net/wp-content/uploads/2024/09/igesr-igf-rapport-23-24-122b-revue-depenses-dispositifs-jeunesse-cafe-pedagogique.pdf>), et ce pour « profiter » de la **baisse** à venir de la démographie scolaire et satisfaire les exigences néolibérales de rigueur budgétaire. Il propose des méthodes d'optimisation de la répartition des moyens d'enseignement sur le territoire, prenant en compte les aspects démographiques à l'horizon 2027 ». Poursuivre la politique d'« économies budgétaires », tournant délibérément le dos à l'amélioration des conditions de travail et d'enseignement favorable au progrès d'apprentissage de tou-te-s les élèves. Lire l'article du Café pédagogique :

<https://cafepedagogique.net/2024/09/13/rapport-explosif-sur-les-suppressions-de-postes-et-de-classes/>

Convergence médiatique (?), vient d'être publié simultanément un rapport de l'OCDE qui établit à nouveau, l'**absence** chronique en France, de reconnaissance salariale à la hauteur de nos missions pédagogiques et éducatives. « Les **salaires** réels des enseignants en France (c'est-à-dire corrigés de l'inflation) **ont stagné** sur les huit dernières années (+1%), contre une augmentation de 4% dans les autres pays de l'OCDE pour lesquels ces données sont disponibles. »

Et « à cette différence d'augmentation s'ajoute celle du **niveau des salaires**, qui explique en grande partie les pénuries d'enseignants. Le salaire annuel d'un-e enseignant-e du secondaire en début de carrière en France est de 30 935 euros (contre 61 457 euros en Allemagne, 33 402 euros en Belgique francophone, 35 596 euros en Espagne, 41 453 euros en Suède, voire 81 080 euros au Luxembourg) sur la période 2021-2022.

La **perte** continue de **pouvoir d'achat** de **salaires** structurellement **insuffisants**, est indigne d'une nation qui entend assurer l'égalité sociale des apprentissages scolaires.

Pour nos salaires, nos retraites, l'égalité femmes-hommes, les services publics, Tout-te-s mobilisé-e-s le 1er octobre !

Les organisations syndicales et de jeunesse, CGT, Solidaires, FSU USL, UE, UNEF, appellent à manifester et à faire grève pour qu'enfin les **urgences sociales**, exprimées dans les mobilisations comme dans les urnes, soient entendues !

Le 1er octobre marquera en effet le début des discussions sur le **budget de l'État et de la Sécurité sociale** à l'Assemblée nationale. C'est le moment de gagner qu'enfin les plus nanti-e-s, citoyen-ne-s et entreprises, contribuent justement pour financer nos services publics, la justice sociale et environnementale. C'est le moment de gagner l'abrogation de la réforme des retraites !

Renaud Robert, secrétaire départemental

Les groupes de niveaux : la mise en place de la ségrégation socio-scolaire freinée en pratiques

Les groupes de niveaux au collège constituent la mesure phare du « Choc des savoirs », établi par le précédent gouvernement.

La profession, dans son très large ensemble (et d'abord l'intersyndicale enseignante), s'y est frontalement opposée, considérant qu'il n'y avait pas à trier les élèves en plein processus de formation, mais à leur donner, en même temps qu'aux enseignant-e-s, les moyens sérieux (en heures et en stratégie pédagogique) de remédier aux difficultés d'apprentissage.

Non, seulement, le gouvernement démissionnaire était illégitime pour le mettre en œuvre, non seulement, il n'y a toujours pas de gouvernement, mais le MEN s'entête à l'imposer dans les collèges.

Le comble de l'absurde est alors atteint lorsqu'il ne dispose même pas, concrètement, des ressources de sa politique inepte et illégitime.

Résultat : au 11 septembre, 64,5% des collèges ne mettent pas en place les groupes de niveaux à la manière de Gabriel Attal (à l'inverse, seul le gros tiers restant des collèges applique complètement les groupes de niveaux (sur toutes les classes des niveaux concernés)

Pour le SNPDEN, principal syndicat de chef-fe-s désétablissements, « il n'existe pas de modèle d'organisation général », Et d'ajouter que seuls 21,4 % des collèges ont mis en place des groupes homogènes, 60 % des groupes hétérogènes, 18,4 % un mélange des deux.

Conclusion, il nous faut **continuer à refuser l'école du tri social**, par principe éducatif et de justice sociale, élémentaire bien sûr, mais aussi, circonstanciellement, parce que ses promoteurs sont dans l'incapacité, réelle ou feinte, de s'en donner les moyens.

Le PACTE : c'est toujours non !

L'an passé, plus de 75 % des enseignant-e-s des collèges et lycées publics ont refusé le Pacte. Cela a été un échec cinglant pour le MEN, qui n'a pu ainsi imposer un dispositif inégalitaire et destructeur de nos statuts.

Toutefois, ici aussi l'administration s'entête et cherche par tous les moyens à faire adopter des PACTES. Ainsi, la première partie du Pacte était nécessairement destinée à assurer des remplacements de courte durée, il est désormais également possible que des chef-fe-s d'établissement proposent ce contrat pour assurer les missions de professeur-e principal-e.

C'est ce qui est proposé actuellement dans certains lycées, et ce de façon à compenser, seulement partiellement en outre, les manques de moyens usuellement et normalement dédiés, a minima par exemple des heures supplémentaires annuelles.

Soyons vigilant-e-s. Refusons toute proposition du genre. N'abandonnons pas notre statut. Et luttons pour la revalorisation salariale immédiate (+15 % du point d'indice) C'est pourquoi le SNES-FSU exige l'abandon du Pacte et la revalorisation salariale du point d'indice et du traitement pour toutes et tous et ce, sans contrepartie.

Vie des bahuts

Les membres du bureau départemental se déplacent dans les établissements du département pour co-animer une heure d'information syndicale, pour rencontrer les collègues, pour vous accompagner lors des rendez-vous avec l'administration...

Nous avons établi un calendrier de notre venue. Mais si vous souhaitez notre intervention rapidement ou la programmer, contactez nous : snes64@bordeaux.snes.edu